

Municipalité de Saint-Albert



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 3 décembre 2012, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement 2012-12 relatif à la tarification pour les montants à charger pour l'obtention d'un permis de colportage, les frais pour la transmission de documents et les frais de location de salle ».

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 4 décembre 2012.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 4 décembre 2012,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière